

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** illbruck WF470

· **Code du produit:** A-I-WF470

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Mortier de réparation

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Tremco CPG Netherlands B.V.

Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel

T: +31 (0) 183568000, F: +31 (0) 183568100

msds@tremcocpg.com

· **Service chargé des renseignements:**

Tremco CPG France SAS

Valparc - Oberhausbergen CS73003, F - 67033 Strasbourg, Cedex 2

T: +33 (0) 971001420, F: +33 (0) 388761556

www.tremcocpg.eu, info-fr@tremcocpg.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

09:00 - 17:00 (CET) T: +33 (0) 971001824. En dehors de ces heures / 24h, consulter votre centre antipoison régional: ORFILA T: +33 (0) 145425959.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 1)

Contient:

ciment Portland

Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires:

Le contact de la peau avec du ciment humide, du béton frais ou du mortier peut provoquer une irritation, une dermatite ou des brûlures.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable
- vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-<75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH203	30-<50%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-xxxx	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-<3%

SVHC -

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau avec du ciment humide, béton ou mortier frais peut provoquer une irritation, une dermatite ou des brûlures.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Manifestations allergiques

La poussière peut irriter les yeux et les voies respiratoires.

- **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 3)

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

· **Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Protéger de l'eau.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Pour ramasser la poussière, employer des aspirateurs industriels appropriés ou des dispositifs centraux d'aspiration.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.· **Indications concernant le stockage commun:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂)**

VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
------	---

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 4)

CAS: 471-34-1 carbonate de calciumVLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m³**· Long term effects****CAS: 471-34-1 carbonate de calcium**

Oral	consommateur	6,1 mg/kg/24h (general public) (systemic effects)
Inhalatoire	industriel	10 mg/m3 (workers) (systemic effects)
	consommateur	10 mg/m3 (general public) (systemic effects)

· Short term effects**CAS: 471-34-1 carbonate de calcium**

Oral	consommateur	6,1 mg/kg/24h (general public) (systemic effects)
------	--------------	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas respirer les poussières.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



masque à poussière.

EN 143

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

EN 388

EN374

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

· Couleur:	Gris
· Odeur:	Inodore
· Point de fusion/point de congélation:	>1.000 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
· Inflammabilité	Non applicable
· Point d'éclair	Non applicable
· pH	11 - 13 * lorsqu'il est mouillé
· Solubilité	
· l'eau:	Dispersable
· Pression de vapeur:	Non applicable
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,28 g/cm ³
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

- **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (EU)	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 6)

· Teneur en substances solides:	100 %
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité Stable**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides.
Réactions aux alcalis puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Eau / humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
--

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 7)

Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Le contact de la peau avec du ciment humide, du béton frais ou du mortier peut provoquer une irritation, une dermatite ou des brûlures.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le chrome (VI) peut provoquer des allergies cutanées.

La teneur en chromate de ce produit a été réduite. Une sensibilisation au chromate pendant la durée de conservation indiquée est peu probable.

Le Chrome (VI) = < 2ppm

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Informations sur les voies d'exposition probables** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

LC50 | >3 mg/L (rat) (OESO 403)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Est absorbée dans le sol avec une faible mobilité.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 8)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable

- **vPvB:** Non applicable

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Effets écotoxiques:**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

ECr50/72 h >14 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

NOEC/72 h 14 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Une concentration élevée dans l'eau va provoquer le pH à augmenter ce qui peut nuire à la vie aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

17 01 07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
----------	---

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	--

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
-----	---

HP13	Sensibilisant
------	---------------

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable
· "Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008
RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020
CEMBUREAU; The European Cement Association
Les listes de perturbateurs endocriniens I, II, III (www.edlists.org)
2001/118/CE en ce qui concerne la liste de déchets
2008/98/CE relative aux déchets
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 47

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: illbruck WF470

(suite de la page 10)

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Règlement "REACH" (CE) n° 1907/2006; Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, préparations et d'articles

- **Les maladies professionnelles:**

Tableau N° 8: Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Non applicable

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

- **Date de la version précédente:** 26.09.2023

- **Numéro de la version précédente:** 2

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**